

AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE

**CONVENTION PARTENARIALE  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE  
DES QUARTIERS NORD  
D'AULNAY-SOUS-BOIS**

\*\*\*\*\*

**AVENANT SIMPLIFIE N°3**

\*\*\*\*\*

**Modifications de programmes de deux opérations de constructions  
neuves sous maîtrise d'ouvrage de l'Office Public de l'Habitat  
(O.P.H.) de la Ville d'Aulnay-sous-Bois**

CSG u  1 66

## Préambule

La convention partenariale pour la rénovation urbaine des quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois, élaborée en 2003 et signée le 17 décembre 2004 et notamment son annexe financière, définit et arrête le contenu de chaque famille d'opérations ainsi que leur maîtrise d'ouvrage.

L'évolution du contexte institutionnel ainsi que l'avancée opérationnelle du programme, qui a permis de préciser le montage et le pilotage de certaines opérations, impliquent aujourd'hui quelques modifications quant aux programmes de deux opérations de constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Ville d'Aulnay-sous-Bois, ancien OPHLM.

Ces modifications permettront à ce maître d'ouvrage de solliciter les subventions pour les opérations dont il est convenu entre les partenaires signataires qu'il en détient la maîtrise, ainsi que d'optimiser les appels et les versements des subventions programmés dans le cadre de la convention ANRU.

Ainsi,

Parmi les opérations inscrites dans la convention initiale dans le cadre de la reconstitution de l'offre locative prévue sur site, figurent deux opérations sous maîtrise d'ouvrage OPHLM d'Aulnay sous appellations respectives "RN 370 – Savigny", N° 005 112 3010 02 0002 001, et "Vélodrome – Savigny", N° 005 112 3010 02 0002 003, pour un coût global de 16 846 631 € TTC et un montant global de subventions ANRU de 2 232 093 €.

Il était prévu initialement la réalisation :

- de 150 logements locatifs sociaux subventionnés en PLUS-CD pour l'opération "RN 370 – Savigny",
- et de 10 logements locatifs sociaux subventionnés en PLUS-CD pour l'opération "Vélodrome – Savigny".

La cession par la ville à des promoteurs des deux terrains devant supporter l'opération globale "Vélodrome – Savigny" a été autorisée par une délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Aulnay-sous-Bois du 25 octobre 2007.

Le terrain situé rue Moulin de la Ville, dit lot A, cadastré DO n° 52p, sera cédé à la société de promotion Nexity - Féréal.

Le terrain situé rue Maximilien Robespierre, dit lot B, cadastré DN n°52p, sera cédé à la Générale Immobilière de l'Habitat (GIH).

Dans le cadre de l'aménagement du lot A, Nexity - Féréal s'est engagée, par une offre remise le 22 juin 2007 et selon le cahier des charges établi par la Ville, à céder à l'Office Public de l'Habitat de la Ville d'Aulnay-sous-Bois (ancien OPHLM de la Ville d'Aulnay-sous-Bois) 64 logements en PLUS-CD sous la forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA)

Il est fait mention de cette offre dans la délibération du 25 octobre citée précédemment.

Dans le cadre de l'aménagement du lot B, GIH s'est engagée, par une offre remise le 22 juin 2007 et selon le cahier des charges établi par la Ville, à céder à l'Office Public de l'Habitat de la Ville d'Aulnay-sous-Bois 36 logements en PLUS-CD sous la forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

Il est fait mention de cette offre dans la délibération du 25 octobre citée précédemment.

De ce fait, le nombre de logements PLUS-CD sous la maîtrise d'ouvrage de l'Office Public de l'Habitat d'Aulnay est réparti différemment entre ces deux opérations :

- pour l'opération "Vélodrome – Savigny", le nombre de logements PLUS-CD est porté de 10 à 100 logements.
- pour l'opération "RN 370 – Savigny", le nombre de logements PLUS-CD est réduit à 60 au lieu des 150 prévus initialement,

#### **Vu**

- la convention partenariale pluriannuelle pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine d'Aulnay-sous-Bois,
- la liste des signataires de la dite convention signée le 17 décembre 2004
- l'avenant à la convention n°1
- les avenants simplifiés n°1 et 2 à la convention

**Considérant** la nécessité de procéder à une nouvelle répartition de la reconstitution de l'offre locative sur site entre ces deux opérations et de préciser leur inscription dans la maquette financière,

**Il est décidé :**

**Article 1 :** L'opération de construction neuve identifiée sur site sous maîtrise d'ouvrage Office Public de l'Habitat (O.P.H.) de la Ville d'Aulnay-sous-Bois, intitulé "Vélodrome – Savigny" porte sur 100 logements PLUS-CD au lieu des 10 PLUS-CD prévus initialement.

Son inscription dans la maquette financière nécessite de procéder aux modifications induites par la nouvelle répartition du nombre de logements PLUS-CD à réaliser sur site par l'OPH et au nouveau montage financier.

LIBELLE	LOGTS		MAITRE D'OUVRAGE	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	ANRU	
	NBRE	SHON m <sup>2</sup>			Montant de la subvention	Taux ANRU

02	0001	003	Vélodrome - Savigny (PLUS-CD)	100	7.335	OPHLM	13.513.118 €	1.473.384 €	11%
----	------	-----	-------------------------------	-----	-------	-------	--------------	-------------	-----

**Article 2 :** L'opération de construction neuve identifiée sur site sous maîtrise d'ouvrage Office Public de l'Habitat (O.P.H.) de la Ville d'Aulnay-sous-Bois, intitulée "RN 370 – Savigny" porte sur 60 logements PLUS-CD au lieu de 150 PLUS-CD prévus initialement.

Son inscription dans la maquette financière nécessite de procéder aux modifications induites par la nouvelle répartition du nombre de logements PLUS-CD à réaliser sur site par l'OPH et au nouveau montage financier.

LIBELLE	LOGTS		MAITRE D'OUVRAGE	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	ANRU	
	NBRE	SHON m <sup>2</sup>			Montant de la subvention	Taux ANRU

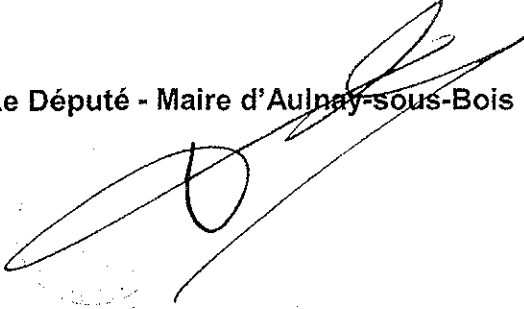
02	0001	001	RN370 - Savigny (PLUS-CD)	60		OPHLM	3.333.513	758.709 €	23%
----	------	-----	---------------------------	----	--	-------	-----------	-----------	-----

**Article 3 :** L'annexe "Tableau de financement des opérations subventionnées par l'ANRU" de la convention partenariale pour la mise en œuvre de la rénovation urbaine d'Aulnay-sous-Bois est modifié en conséquence des articles précédents.

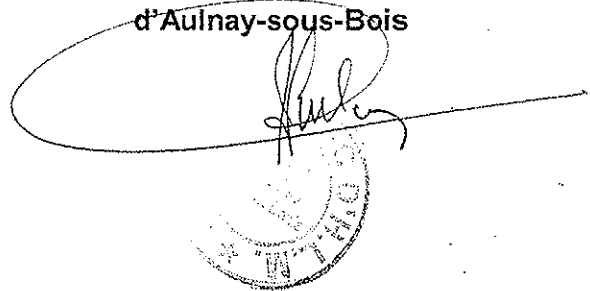

ds h  4 CS

BOBIGNY, le 30 JUIN 2009

Le Député - Maire d'Aulnay-sous-Bois

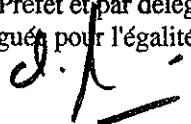


Le Vice - Président de l'OPH  
d'Aulnay-sous-Bois

Le Délégué Territorial ANRU  
Préfet de Seine-Saint-Denis

Pour le Préfet et par délégation,  
La Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

  
Christiane BARRET

Le Directeur Interrégional de la  
Caisse des Dépôts et  
Consignations

